

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE GIMÉLEC EN FAVEUR D'UNE CONCERTATION LARGE SUR LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT AUX ENERGIES DURABLES

Le 8 décembre 2010

Le Gimélec a noté la nouvelle décision du Gouvernement français de suspendre l'obligation de rachat de l'électricité photovoltaïque, cette décision intervenant après une succession d'autres décisions en 2010 sur le niveau de tarifs de rachat et les aides fiscales associés.

Il accueille favorablement l'annonce d'un moratoire si elle permet la redéfinition d'un cadre durable pour le marché photovoltaïque français.

Le projet de décret qui met en place ces nouvelles dispositions intègre des contraintes opérationnelles indépendantes de l'action des industriels de la filière. Ces derniers savent dès à présent qu'elles ne pourront être tenues (c'est notamment le cas de l'article 4 relatif au délai de mise en service de l'installation photovoltaïque).

Ces soubresauts administratifs rendent soucieux les industriels de la filière photovoltaïque qui ont un réel besoin de visibilité pour poursuivre leur investissement sur ce marché qui doit naturellement prendre sa place.

Le Gimélec souhaite que la concertation prochaine sur le photovoltaïque puisse dépasser ce seul vecteur énergétique pour engager les conditions d'une refonte des aides directes et indirectes de l'Etat en matière de politique énergétique. L'objectif est d'atteindre un optimal en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée locale et de maintien de l'excellence de la filière industrielle électrique française.

Le Gimélec s'associera pleinement à cet espace de concertation que les industriels souhaitent résolument tournée vers l'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergies et d'émissions de CO<sub>2</sub> en France et plus largement vers le maintien de l'excellence industrielle en Europe.

*Le Gimélec rassemble 230 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment et des infrastructures. Elles génèrent à partir de la France un chiffre d'affaires global de 11,4 milliards d'euros, dont 61% à l'export et emploient 71 000 personnes sur le territoire national. Leur chiffre d'affaires mondial consolidé s'élève à 41,2 milliards d'euros. Du module photovoltaïque jusqu'à la restitution sur le réseau électrique, ces entreprises conçoivent les équipements des installations photovoltaïques.*